

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le mercredi 31 mars à 18h08, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, à la Maison des Services Publics Intercommunale à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Madame Christine SALMON 1^{ère} Vice - présidente, suite à la convocation adressée le 24 mars 2021 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 35
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39

Étaient présents : Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL Sylvie HARIVEL, Jean Yves BREPIN, Johanna RENET, Hélène PAYET Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LÔ, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, David PICCAND, Yves PIET, Claude HAMELIN, Jacky GODARD Christian VENGEONS, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Présent sans pouvoir de vote :

Absents excusés ayant donné un pouvoir : Gérard LEGUAY a donné pouvoir à Geneviève LEBLOND, Alain LEGENTIL a donné pouvoir à Yves CHEDEVILLE, Christian HAURET a donné pouvoir à Christine SALMON, Yvonne LE GAC a donné pouvoir à Claude HAMELIN

Étaient absents excusés : Jean-Paul THOMAS, Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, Alain QUEHE, François REPEL

Étaient absents : Pascal COTARD, Didier VERGY, Pascal HUARD, Jérémie DESGUEE, Michel LE MAZIER, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Madame la Vice-Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Madame la Vice - présidente annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	2
ADMINISTRATION GENERALE	4
DEMANDE D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR	4
MOTION: POLITIQUE DE FAUCHAGE ET ENTRETIEN DES HAIES LE LONG DES ROUTES DEPARTEMENTALES	4
DEMANDE DE RETRAIT A L'ORDRE DU JOUR	5
DELIBERATION 20210331-1 : AG_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2021	5
DELIBERATION 20210331-2 : AG_DETR PROGRAMME VOIRIE 2021_DEMANDE DE SUBVENTION	6
RESSOURCES HUMAINES	6
DELIBERATION 20210331-3 : RH_CREATION DE POSTE - POLE CITOYENNETE_POSTE CHARGE DE MISSION PSLA	6
RESSOURCES FINANCIERES	7
DELIBERATION 20210331-4 : FIN : 89512 : BUDGET DECHETS RECYCLABLES AVANCE DE TRESORERIE	7
FIN_PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BAT RUE DE VIRE N°89504	9
FIN_APPROBATION DU COMPTE DE GESTION_BUDGET PREBO CAP N°89509	9
FIN_PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF CLEMENCEAU N°89510	10
FIN_PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DECHETS-RECYCLABLES N°89512	10
FIN_PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PSLA VB-VAL DARRY N°89513	11
FIN_PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PSLA CAUMONT N°89514	11
DELIBERATION 20210331-25 : FIN_DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	12
INFORMATIONS	13
PROSPECTIVE ET ANIMATION TERRITORIALE	13
INFORMATION 20210331-26 : PAT_CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE PRESENTATION	13
INFORMATION 202103131-27 : SDEC ENERGIE REUNION ANNUELLE D'ECHANGES	14
SERVICE TECHNIQUE	15
INFORMATION 20210331-28 : ST_REHABILITATION, 31 RUE DE VIRE - ACCUEIL ENTREPRISES PRESENTATION ET ETAT D'AVANCEMENT	15
INFORMATION 20210331-29 : ST_REHABILITATION, 31 RUE DE VIRE – EXTENSIONS DES SERVICES PRESENTATION ET ETAT D'AVANCEMENT	15
INFORMATION 20210331-30 : ST_PSLA DE VILLERS-BOCAGE PRESENTATION ET ETAT D'AVANCEMENT .15	
INFORMATION 20210331-31 : ST_PSLA DE VAL-D'ARRY PRESENTATION ET ETAT D'AVANCEMENT	16
INFORMATION 20210331-32 : ST_PSLA DE CAUMONT-SUR-AURE PRESENTATION ET ETAT D'AVANCEMENT 17	
INFORMATION 20210331-33 : ST_GYMNASE DE VILLERS-BOCAGE PRESENTATION ET ETAT D'AVANCEMENT 17	
INFORMATION 20210331-34 : ST_MSAP DE VILLERS-BOCAGE – REHABILITATION PRESENTATION ET ETAT D'AVANCEMENT	18
INFORMATION 20210331-35 : ST_ZA DES NOIRES-TERRES – ALLEE DES CHATAIGNIERS ENROCHEMENT DES PIEDS DE CANDELABRES	18
INFORMATION 20210331-36 : ST_TERRAINS-MULTISPORTS DE CAHAGNES REPARATION DE LA CLOTURE 19	
INFORMATION 20210331-37 : ST_GYMNASE INTERCOMMUNAL DE LES-MONTS-D'AUNAY TRAVAUX DE MENUISERIE, DE PLOMBEIRE ET CLOISSONNEMENT DE LA MEZZANINE	19
INFORMATION 20210331-38 : ST_VOIRIE BON DE COMMANDE N°1	20
INFORMATION 20210331-39 : ST_VOIRIE DEMANDE DE SUBVENTION : DETR 2021	21
CULTURE	21
INFORMATION 20210331-40 : CULT_SAISON CULTURELLE 2020-2021 : BILAN ET PROCHAINES MANIFESTATIONS	21
INFORMATION 20210331-41: CULT_SAISON CULTURELLE 2020-2021 : APPEL A PROJET "C'EST MON PATRIMOINE"	22

INFORMATION 20210331-42 : CULT_SAISON CULTURELLE 2020-2021 : ECHANGES SUR L'AGENDA CULTUREL	23
INFORMATION 20210331-43 : CULT_POLITIQUE CULTURELLE : PROJET "INFUSION/EFFUSION"	23
DECISIONS DELEGUEES AU PRESIDENT	23
DECISION DELEGUEE AU PRESIDENT 20210331-44 : FIN_MP PBI-2020-005 PSLA VILLERS-BOCAGE PBI-2020-005 PSLA VILLERS-BOCAGE _ LOT 3 ETANCHEITE _ DEC20210112-1	23
DECISION DELEGUEE AU PRESIDENT 20210331-45 : : FIN_MP PBI-2019-011 PSLA VAL D'ARRY PBI-2019-011 PSLA VAL D'ARRY _ LOT 3 _ CHARPENTE BOIS _ LOT 4 _ COUVERTURE BARDAGE ETANCHEITE _ DEC2021012-2	24
DECISION DELEGUEE AU PRESIDENT 20210331-46 : FIN_MP PBI-2020-005 PSLA VILLERS-BOCAGE PBI-2020-005 PSLA VILLERS-BOCAGE _ LOT 2 _ CHARPENTE BOIS _ DEC20210205-2	24
DECISION DELEGUEE AU PRESIDENT 20210331-47 : FIN_MP PBI-2020-005 PSLA VILLERS-BOCAGE PBI-2020-005 PSLA VILLERS-BOCAGE _ LOT 4 _ COUVERTURE ESENTAGE ZINC _ LOT 16 _ PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES _ DEC20210205-3	24
DECISION DELEGUEE AU PRESIDENT 20210331-48 : FIN_MP PBI-2018-014 ACCUEIL_AUX_ENTREPRISES _ LOT 11 _ ELECTRICITE _ DEC20210205-1	25
QUESTIONS DIVERSES	25

DEMANDE D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

La Vice - présidente propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Une motion pour la politique de fauchage et entretien des haies le long des Routes Départementales

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'ajout à l'ordre du jour.

MOTION : POLITIQUE DE FAUCHAGE ET ENTRETIEN DES HAIES LE LONG DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Il est donné lecture du projet de motion soumis au vote du Conseil communautaire :

« Le président et les élus du territoire de Pré-Bocage Intercom ont eu connaissance de la lettre de M. VILLIERE, maire délégué de le Mesnil-Auzouf de Dialan-Sur-Chaîne alertant sur la stratégie du Département en matière d'entretien des haies bordant les routes départementales, et, dans le même temps, d'un courrier émanant de la Direction Générale Adjointe Aménagement et Déplacements du Conseil Départemental du Calvados daté du 09 février 2021 relatif à la politique de fauchage le long des routes départementales. »

Considérant la teneur de ce dernier et la volonté du Département d'uniformiser les pratiques d'entretien des giratoires ;

Constatant quotidiennement sur notre territoire une mise en œuvre plus globale de la stratégie départementale adoptée il y a 8 ans maintenant et prônant un fauchage dit « raisonné afin de préserver la diversité environnementale sur les dépendances vertes », qui consiste, dans les faits, à réduire la hauteur de coupe des haies notamment dans les secteurs dangereux et à demander aux riverains d'assurer l'entretien de la partie supérieure de la haie ;

Nous, élus du territoire de Pré Bocage Intercom, souhaitons vivement attirer votre attention sur les conséquences qu'une telle politique d'entretien des routes pourrait avoir sur le long terme tant au niveau de la sécurité des usagers qu'en matière de préservation de notre patrimoine naturel et paysager.

En effet, cette stratégie montre ses limites et vient en contradiction avec les engagements pris par le Gouvernement (notamment dans le cadre du Plan de Relance) pour le développement de territoires plus respectueux de l'Environnement, mais aussi plus solidaires.

Sur le plan juridique, la règle est posée : les haies doivent être entretenues par leurs propriétaires (publics ou privés). De ce point de vue uniquement, la position du Département n'est pas contestable.

L'application de cette disposition impose à des individus d'intervenir seuls sur des axes routiers souvent à forte fréquentation et dans des conditions générales de sécurité précaires (pour eux comme pour les usagers).

De plus, en cas de non-intervention, des poursuites pourraient être engagées contre ces propriétaires et il est alors fort à parier que la réponse apportée par ces personnes pour mettre fin à cette problématique d'entretien sera irrémédiable (coupe à blanc voire destruction définitive de la haie) ...

Cette solution « facile » vers laquelle pourrait s'orienter certains, et d'une manière plus générale, la politique actuelle du Département ne seront pas sans conséquence sur un territoire bocager tel que le nôtre, et pour lequel nous nous efforçons depuis de nombreuses années maintenant de préserver l'identité.

Conscients de la nécessité de protéger ce patrimoine commun si fragile et le cadre de vie de nos concitoyens mais également des « non-ruraux » et des touristes en quête de « Nature » et de quiétude, nous avons fait le choix d'un engagement sans faille de notre politique communautaire en faveur de la préservation des haies (PCAET, Plan Paysage, PLUi...).

D'un point de vue écologique, vous n'êtes pas sans savoir que la disparition des haies a des conséquences sur la diversité de la faune et la flore qu'elles abritent.

A l'heure de l'urgence climatique (qui n'est plus à démontrer), leur rôle de piège à carbone doit, au contraire, être renforcé et mis en avant.

Porter atteinte, même indirectement, à la préservation des haies, et notamment celles bordant les routes, ne pourra qu'aggraver une situation déjà préoccupante. Les préserver constitue en ce sens un enjeu d'intérêt général incontestable.

Au sein de nos communes respectives et de Pré-Bocage Intercom, nous avons compris l'importance de poursuivre un entretien collectif et solidaire des abords des chemins et voies dont nous avons la gestion.

Il nous apparaît paradoxal que ce soient aux riverains ruraux des routes départementales de supporter seuls la charge d'entretien des haies (bien qu'ils en soient propriétaires).

Compte tenu de sa couverture territoriale, nous demandons ardemment au Conseil Départemental d'assurer cette solidarité et de revoir les conditions d'élagage des haies le long des routes départementales par le retour aux pratiques antérieures, pour entrer dans une vision partagée et pérenne de la préservation de notre patrimoine paysager et de la biodiversité inféodée.

Jean-Luc ROUSSEL soutient cette motion puisque la commune de Villy Bocage en est à l'origine avec la commune de Dialan sur Chaîne. Jean-Luc ROUSSEL a noté une faute d'orthographe « il nous apparaît paradoxal que ce soit aux riverains ruraux » et non « que ce soient aux riverains » (corrigé dans le texte ci-dessus).

Jean-Marie DECLOMESNIL n'a pas compris le sens de la motion. Il aurait souhaité en avoir copie au préalable. Monsieur DECLOMESNIL souhaite savoir s'il y a un danger si une haie doit être coupée. Certains partisans ne souhaitent pas couper les haies. Certains accidents ont pour cause la non visibilité des carrefours, il faut être prudent dans ses délibérations. Monsieur DECLOMESNIL est pour le maintien des haies.

Christine SALMON souligne que cette motion a été envoyée à toutes les communes à la suite de la Conférence des maires et elle a été retravaillée lors du bureau de mardi dernier. La motion a été envoyée aux mairies par mail le jeudi 01 avril 2021.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec une abstention (Jean-Marie DECLOMESNIL) décide :

- **DE VALIDER** le projet de la motion politique de fauchage et entretien des haies le long des routes départementales

DEMANDE DE RETRAIT A L'ORDRE DU JOUR

La Vice - présidente propose le retrait d'un point à l'ordre du jour :

- FIN : Délibération N°5 : Budget principal dépense investissement avant le vote du budget primitif MSAP travaux

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le retrait à l'ordre du jour.

DELIBERATION 20210331-1 : AG_APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2021

Le compte rendu du conseil communautaire a été affiché le 23 mars 2021 et a été transmis par courriel aux membres du conseil communautaire et aux mairies pour transmission aux conseillers

municipaux.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le compte rendu du conseil communautaire du 17 mars 2021.

DELIBERATION 20210331-2 : AG_ DETR PROGRAMME VOIRIE 2021_DEMANDE DE SUBVENTION

Pour le programme de voirie 2021 dont le budget prévisionnel s'élève à 700 000 € TTC, la communauté de communes, souhaite déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2021.

(selon la circulaire le taux d'intervention pourra être compris entre 20% et 40% par opération (sur la base d'une assiette subventionnable hors taxes).

Programme voirie 2021

Opération	Dépenses		Recettes				
	HT	TTC		HT	%	TTC	
			FCTVA			114 828 €	
Programme Voirie	Travaux	583 333 €	700 000 €	Etat DETR 2021	233 333 €	40%	233 333 €
				Reste à charge	350 000 €	60%	351 839 €
	TOTAL HT	583 333 €	700 000 €	Total	583 333 €	100%	700 000 €

Monsieur le Président précisera que le plan de financement pourra évoluer en fonction des retours des financeurs.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'INSCRIRE** ce projet au budget 2021
- **DE DEMANDER** une subvention d'un montant de 233 333 € au titre de la DETR 2021 Programme Voirie
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents afférents
- **DE DEMANDER** toutes autres subventions dans la limite de la réglementation d'autofinancement.

RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION 20210331-3 : RH_CREATION DE POSTE - POLE CITOYENNETE_POSTE CHARGE DE MISSION PSLA

Vu le décret n° 2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale

Les marchés de travaux de construction des PSLA ont été lancés. Le PSLA de Val d'Arry devrait être mis en service au mois de juillet prochain. Celui de Villers-Bocage et celui de Caumont sur Aure, devraient être mis en service en février 2022. Avec la mise en service prochain du premier PSLA, le recrutement d'un chargé de mission PSLA, coordinateur de la politique santé du territoire rattaché au pôle citoyenneté est nécessaire.

Mission principale :

Animation de la politique de santé sur le territoire

Missions détaillées :

- Assurer la définition et la mise en œuvre de la politique de santé sur le territoire
- Créer et animer un réseau de professionnel de santé

- Effectuer le diagnostic de l'offre de soin afin d'identifier les besoins en termes de nouveaux professionnels de santé
- Développer l'attractivité du territoire en matière d'offre de santé
- Assurer le suivi administratif et financier des actions portées par l'EPCI en matière de santé
- Assurer les relations avec les professionnels de santé des PSLA
 - Entrées et sorties des professionnels de santé et le travail administratif associé (facturation mensuelle, baux, suivi des charges,,,)
 - Suivi technique de l'entretien courant en lien avec le service technique

Question de Christian VENGEONS : A quelle échéance se fera le recrutement de l'agent ? Il y aura-t-il une répercussion de la charge de ce poste pour PBI sur la facture des professionnels de santé ?

Christine SALMON répond quand la délibération sera émise, le recrutement débutera. Le premier PSLA va être bientôt terminé, il va falloir commencer à travailler sur la gestion des entrées des professionnels de santé. La collectivité prend à sa charge la totalité de la mise à disposition de ce poste dans le cadre de la politique de santé que nous souhaitons mettre en place. Cela ne sera pas répercuté sur les charges qui seront demandées aux professionnels de santé.

Ysaline LETOUZEY apporte une précision : c'est une mission pour développer l'offre de santé, identifier quels sont les professionnels de santé à contacter. Cette offre de santé doit être déclinée de manière conforme à la population, c'est au-delà de la gestion administrative d'un bâtiment et à l'installation des professionnels. Cette personne sera l'interface de PBI avec l'ensemble des professionnels des PSLA.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE CREER** un poste à temps complet de rédacteur,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à recruter un agent titulaire ou non titulaire selon les dispositions de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3, 2 (Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté, sous réserve du contrôle du juge administratif ; contrat à durée déterminée - 3 ans au plus, renouvelable par reconduction expresse CDI après 6 ans),
- **DE PRECISER** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents afférents.

RESSOURCES FINANCIERES

DELIBERATION 20210331-4 : FIN : 89512 : BUDGET DECHETS RECYCLABLES AVANCE DE TRESORERIE

Afin de pouvoir faire face à un décalage de trésorerie lié à des difficultés techniques, il est nécessaire d'effectuer un virement sous forme d'une avance de trésorerie du budget principal vers le budget déchets recyclables. Il est proposé de faire cette avance à hauteur de 300 000 Euros. Cette avance infra-annuelle aura un montant revu tous les ans.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VALIDER** cette avance de Trésorerie.

Christine SALMON annonce qu'il n'y aura pas de vote ce soir. Nous allons présenter l'ensemble des comptes de gestion et des comptes administratifs pour que lors du prochain conseil communautaire du 14 avril, nous puissions effectuer le vote.

Intervention de Madame MOTUS, Conseillère aux décideurs locaux : un problème informatique a empêché l'édition des comptes de gestion.

Les comptes sont arrêtés, nous vous proposons d'examiner les comptes ensuite il y aura la délibération formelle d'acceptation de ces comptes une fois que le document sera établi par la Trésorerie.

Comptes de gestion et Comptes Administratifs ont jusqu'au 30 juin pour être votés.

FIN_PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF SPANC N°89501

Le compte administratif 2020 du budget SPANC N°89501 est présenté lors du conseil communautaire.

89501 - CA SPANC 2020					
	Report n.1 (2019)	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat cumulé
FUNCTIONNEMENT	99 808,30 €	120 329,71 €	79 190,23 €	-41 139,48 €	58 668,82 €
INVESTISSEMENT	21 568,13 €	89 344,00 €	76 808,35 €	7 464,35 €	29 030,48 €
TOTAL Résultat GLOBAL		189 673,71 €	155 998,58 €	-33 675,13 €	87 699,30 €
				Déficit de clôture 2020	Excédent global de clôture
	Report n.1 (2019)	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Résultat cumulé
INVESTISSEMENT	21 568,13 €	89 344,00 €	76 808,35 €	7 464,35 €	29 030,48 €
RAR	- €	8 088,00 €	- €	-8 088,00 €	-8 088,00 €
résultat cumulé St avec RAR (positif donc pas besoin alimenter 1068)					20 942,48 €
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					- €
report en recettes de fonctionnement : Excédent de fonctionnement reporté					58 668,82 €
					,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
report en recettes de INVESTISSEMENT : Excédent de INVESTISSEMENT reporté					29 030,48 €
					,001 RESULTAT INVESTISSEMENT à reporter

Christian VENGEONS : l'agence de l'eau finance des actions, ce budget risque d'être réduit à l'avenir.

Céline CASTEL : Nous avons des aides sur l'ensemble du territoire, elles se sont réduites sur certaines communes, c'est pour cela que nous avons changé l'ordre des diagnostics pour que les personnes puissent bénéficier de ces aides. en fonction des priorités fixées par l'Agence de l'Eau. PBI travaille sur le nouveau contrat territorial de l'agence de l'eau. A ce jour, nous n'avons pas de directives sur les communes potentiellement éligible sur 2021.

La facturation s'effectue régulièrement pour percevoir des recettes sur ce budget, d'avoir des tarifs cohérents qui couvrent à la fois l'ensemble du service, les prestations du prestataire qui réalise les diagnostics et l'ensemble des contrôles.

Jean-Marie DECLMOESNIL intervient en demandant de privilégier les zones de captages ?

Céline CASTEL demande plus de précisions, les critères d'éligibilité. Nous ne maîtrisons pas les critères d'éligibilité de l'agence de l'eau.

Monsieur DECLOMESNIL demande si nous pouvons faire une demande de priorisation pour les communes ayant des captages.

Céline CASTEL propose de soumettre ce point en Commission Environnement qui pourrait décider de faire un courrier pour insister sur leur vigilance sur les critères d'éligibilité.

Marie Josèphe LESENECHAL demande ce qu'est le SPANC ?

Christine SALMON répond : c'est l'assainissement non collectif, tous les habitants qui ont un système d'assainissement individuel ne sont pas reliés au tout à l'égout ou à une station d'épuration. Il y a des règles et nous devons effectuer des contrôles, émettre des diagnostics. Ces services sont payants.

Madame LESENECHAL demande pourquoi il y a un déficit ?

Christine SALMON répond que pendant de nombreuses années, la collectivité avait pris le parti de ne pas répercuter totalement le coût de la prestation et du service sur l'utilisateur.

Madame LESENECHAL souhaite savoir pourquoi y-a-il des dépenses ?

Christine SALMON répond qu'il y a un agent administratif pour le service du SPANC puis une indemnité du Vice-Président en charge de cette compétence.

FIN_ PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BAT RUE DE VIRE N°89504

Le compte administratif 2020 du budget Bât rue de Vire N°89504 est présenté lors du conseil communautaire.

895 04 - CA 2020 BAT RUE DE VIRE					
	report n-1 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	resultat cumulé
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 004,38 €	19 547,73 €	18 543,35 €	18 543,35 €
SECTION d'investissement	-39 204,65 €	189 480,49 €	229 114,50 €	39 534,01 €	3 429,26 €
		190 484,87 €	248 662,23 €	58 177,36 €	-21 972,71 €
				EXCEDENT de cloture 2020	EXCEDENT global de cloture
	report n-1 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	resultat cumulé
Investissement	-39 204,65 €	189 480,49 €	229 114,50 €	39 534,01 €	3 429,26 €
RAR		493 236,38 €	232 901,21 €	-260 336,17 €	-260 336,17 €
Investissement+ RAR					-256 905,81 €
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					38 543,35 €
Fonctionnement		1 004,38 €	19 547,73 €	18 543,35 €	18 543,35 €
report en recettes de fonctionnement : Excédent de fonctionnement reporté					0,00 €
report en recettes de INVESTISSEMENT : Excédent d'investissement reporté					3 429,26 €
					,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
					,001 RESULTAT INVESTISSEMENT à reporter

FIN_ PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF _BUDGET ZA NOIRES TERRES N°89505

Le compte administratif 2020 du budget ZA Noires Terres N° 89505 est présenté lors du conseil communautaire.

89505 - CA 2020 ZA DES NOIRES TERRES					
	report n-1 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	resultat cumulé
SECTION DE FONCTIONNEMENT	180 851,64 €	721 396,53 €	562 956,17 €	-158 440,36 €	22 411,28 €
SECTION d'investissement	111 831,60 €	595 522,75 €	512 030,69 €	-83 492,06 €	28 339,54 €
		1 316 919,28 €	1 074 986,86 €	-241 932,42 €	50 750,82 €
				DEFICIT Dde cloture 2020	Excédent global de cloture
	report n-1 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	resultat cumulé
Investissement	111 831,60 €	595 522,75 €	512 030,69 €	-83 492,06 €	28 339,54 €
RAR		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement+ RAR					28 339,54 €
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					0,00 €
Fonctionnement		721 396,53 €	562 956,17 €	-158 440,36 €	22 411,28 €
report en recettes de fonctionnement : Excédent de fonctionnement reporté					22 411,28 €
report en recettes de INVESTISSEMENT : Excédent de INVESTISSEMENT reporté					28 339,54 €
					,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
					,001 RESULTAT INVESTISSEMENT à reporter

FIN_APPROBATION DU COMPTE DE GESTION_BUDGET PREBO CAP N°89509

Le compte administratif 2020 du budget **PREBO CAP N°89509** sera présenté lors du conseil communautaire.

89509 - CA 2020 PREBOCAP					
	report n-1 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	resultat cumulé
SECTION DE FONCTIONNEMENT	392,23 €	43 215,28 €	42 923,13 €	-292,15 €	100,08 €
SECTION d investissement	-427 943,73 €	40 475,85 €	8 883,56 €	-31 592,29 €	-459 536,02 €
		83 691,13 €	51 806,69 €	-31 884,44 €	-459 435,94 €
				DEFICIT de	Déficit global de
				cloture	cloture
				2020	
	report n-1 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	resultat cumulé
Investissement	-427 943,73 €	40 475,85 €	8 883,56 €	-31 592,29 €	-459 536,02 €
RAR		0,00 €	469 283,27 €	469 283,27 €	RAR
INVESTISSEMENT+ RAR					9 747,25 €
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					0,00 €
Fonctionnement		43 215,28 €	42 923,13 €	-292,15 €	100,08 €
report en recettes de fonctionnement - Excédent de fonctionnement reporté					100,08 €
report en recettes de INVESTISSEMENT - Déficit de INVESTISSEMENT reporté					-459 536,02 €
					,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
					,001 RESULTAT INVESTISSEMENT à reporter

Christian VENGEONS demande si **Prébo Cap** fait le plein d'occupation ?

Stéphanie LEBERRURIER répond qu'une cellule de stockage a été libérée par une association qui ne pouvait plus payer ses loyers et une autre cellule de disponible pour le moment.

Arnaud DUCHESNE ajoute qu'une demande a été faite notamment par rapport aux travaux de notre site **Villers Bocage**, les équipes techniques utilisent pour le moment le local.

FIN_ PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF CLEMENCEAU N°89510

Le compte administratif 2020 du budget **Clemenceau N°89510** est présenté lors du conseil communautaire.

89510- CA 2020- Clemenceau					
	report n-1 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	resultat cumulé
SECTION DE FONCTIONNEMENT	38 256,18 €	25 367,70 €	0,00 €	-25 367,70 €	12 888,48 €
SECTION d investissement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		25 367,70 €	0,00 €	-25 367,70 €	12 888,48 €
				Excédent de	Excédent de
				cloture	cloture
				2020	
	report n-1 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	resultat cumulé
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RAR		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT+ RAR					0,00 €
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					0,00 €
Fonctionnement		25 367,70 €	0,00 €	-25 367,70 €	12 888,48 €
report en recettes de fonctionnement - Excédent de fonctionnement reporté					12 888,48 €
report en recettes de INVESTISSEMENT - Excédent de INVESTISSEMENT reporté					0,00 €
					,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
					,001 RESULTAT INVESTISSEMENT à reporter

FIN_ PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ZA VAL D'ARRY N°89511

Le compte administratif 2020 du budget **ZA Val d'Arry N° 89511** est présenté lors du conseil communautaire.

89511 - CA 2020 ZA VAL D ARRY					
	report n-1 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	resultat cumulé
SECTION DE FONCTIONNEMENT	552 966,63 €	670 885,39 €	120 885,39 €	-550 000,00 €	2 966,63 €
SECTION d investissement	0,00 €	120 885,39 €	120 885,39 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL Résultat GLOBAL		791 770,78 €	241 770,78 €	-550 000,00 €	2 966,63 €
				DEFICIT DE	Excédent de
				CLOTURE de cloture	cloture 2020
				2020	
	report n-1 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	resultat cumulé
Investissement	0,00 €	120 885,39 €	120 885,39 €	0,00 €	0,00 €
RAR				0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT+ RAR					0,00 €
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					0,00 €
inscription au 1068					0,00 €
Fonctionnement		670 885,39 €	120 885,39 €	-550 000,00 €	2 966,63 €
report en recettes de fonctionnement - Excédent de fonctionnement reporté (Excédent cumulé -1068)					2 966,63 €
report en recettes de INVESTISSEMENT - Excédent de INVESTISSEMENT reporté					0,00 €
					,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
					,001 RESULTAT INVESTISSEMENT à reporter

FIN_ PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DECHETS-RECYCLABLES N°89512

Le compte administratif 2020 du budget **Déchets Recyclables N°89512** est présenté lors du conseil communautaire.

89-512 CA 2020 BP DR						
	Report n-1 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Resultat cumulé	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	480 002,95 €	2 193 429,21 €	2 210 786,49 €	17 357,28 €	497 360,23 €	
SECTION d'INVESTISSEMENT	23 826,22 €	707 090,90 €	553 825,66 €	-153 265,24 €	-129 439,02 €	
TOTAL Résultat GLOBAL		2 900 520,11 €	2 764 612,15 €	-135 907,96 €	367 921,21 €	
				Déficit de clôture 2020	Excédent global de	
	Report n-1 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	Resultat cumulé	
Investissement	23 826,22 €	707 090,90 €	553 825,66 €	-153 265,24 €	-129 439,02 €	
RAR		9 971,41 €	27 480,00 €	17 488,59 €	RAR	
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					-111 950,43 €	
inscription au 1068					1068	
Fonctionnement		2 193 429,21 €	2 210 786,49 €	17 357,28 €	497 360,23 €	
report en recettes de fonctionnement : Excédent de fonctionnement reporté (Excédent cumulé -1068)					385 409,80 €	,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
report en dépenses d'INVESTISSEMENT : Déficit INVESTISSEMENT reporté					-129 439,02 €	,001 RESULTAT INVESTISSEMENT à reporter

Question de Marie Joséphe LESENECHAL : Quel est le coût des entretiens paysagers des déchèteries ?

Christine SALMON répond que nous n'avons pas le coût exact des entretiens et nous apporterons une réponse ultérieurement dans le compte rendu du 06 avril 2021.

Après vérification, le montant est de 4 154,99 € payés en 2020 pour les déchèteries Via la BACER.

Pierre SALLIOT, il y a un total global de 385 000 €, théoriquement il faut ajouter les 150 000 € du prêt qui est arrivé en janvier pour le mois de décembre.

Céline CASTEL répond les 150 000 € seront comptés sur le compte administratif sur 2021.

Pierre SALLIOT dit que nous aurons un excédent supérieur de 150 000 € car le prêt n'a pas été affecté en 2020.

FIN_ PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PSLA VB-VAL DARRY N°89513

Le compte administratif 2020 du budget **PSLA VB Val d'Arry N° 89513** est présenté lors du conseil communautaire.

89513- CA 2020 PSLA VILLERS VAL D ARRY						
	report n-1 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	resultat cumulé	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	51 059,51 €	51 059,51 €	0,00 €	0,00 €	
SECTION d'investissement	-130 133,75 €	707 204,22 €	2 211 326,00 €	1 504 121,78 €	1 373 988,03 €	
TOTAL Résultat GLOBAL		758 263,73 €	2 262 385,51 €	1 504 121,78 €	1 373 988,03 €	
				Excédent de clôture 2020	Excédent global de clôture	
	report n-1 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	resultat cumulé	
Investissement	-130 133,75 €	707 204,22 €	2 211 326,00 €	1 504 121,78 €	1 373 988,03 €	
RAR		3 103 999,24 €	853 077,90 €	-2 250 921,34 €	-2 250 921,34 €	
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068						
inscription au 1068					0,00 € 1068	
Fonctionnement		51 059,51 €	51 059,51 €	0,00 €	0,00 €	
report en recettes de fonctionnement : Excédent de fonctionnement reporté (Excédent cumulé -1068)					0,00 €	,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
report en dépenses d'INVESTISSEMENT : Excédent de INVESTISSEMENT reporté					1 373 988,03 €	,001 RESULTAT INVESTISSEMENT à reporter

FIN_ PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF PSLA CAUMONT N°89514

Le compte administratif 2020 du budget **PSLA Caumont N° 89514** est présenté lors du conseil communautaire.

89514 - CA 2020 PSLA CAUMONT					
	report n-1 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	resultat cumulé
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 443,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 443,80 €
SECTION d investissement	-39 386,14 €	17 010,00 €	0,00 €	-17 010,00 €	-103 396,14 €
TOTAL Résultat GLOBAL				-17 010,00 €	-100 952,34 €
				Déficit de clôture 2020	Déficit global de clôture
				<	
	report n-1 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	resultat cumulé
Investissement	-39 386,14 €	17 010,00 €	0,00 €	-17 010,00 €	-103 396,14 €
RAR		1 501 535,53 €	440 077,90 €	-1 061 457,63 €	-1 061 457,63 €
					RAR
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					-1 164 853,77 €
inscription au 1068					2 443,80 €
Fonctionnement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 443,80 €
report en recettes de fonctionnement Excédent de fonctionnement reporté (Excédent cumulé -1068)					0,00 €
report en recettes de l'INVESTISSEMENT Déficit de l'INVESTISSEMENT reporté					-102 396,14 €
					,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
					,001 RESULTAT INVESTISSEMENT à reporter

FIN_APPROBATION DU COMPTE DE GESTION_BUDGET PRINCIPAL N°89500

Le compte administratif 2020 du budget PRINCIPAL N°89500 sera présenté lors du conseil communautaire.

89500 CA 2020 BP PRINCIPAL					
	report n-1 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	resultat cumulé
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 783 248,66 €	6 064 458,93 €	7 137 968,79 €	1 073 509,86 €	3 856 758,52 €
SECTION d investissement	-729 186,67 €	1 452 517,43 €	2 053 937,58 €	601 420,15 €	-127 766,52 €
TOTAL Résultat GLOBAL		7 516 976,36 €	9 191 906,37 €	1 674 930,01 €	3 728 992,00 €
				Excédent de clôture 2019	Excédent global de clôture
	report n-1 2019	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultat 2020	resultat cumulé
Investissement	-729 186,67 €	1 452 517,43 €	2 053 937,58 €	601 420,15 €	-127 766,52 €
RAR		715 034,76 €	466 066,50 €	-248 968,26 €	-248 968,26 €
					RAR
Besoin de financement à la section investissement au compte 1068					-376 734,78 €
inscription au 1068					376 734,78 €
Fonctionnement		6 064 458,93 €	7 137 968,79 €	1 073 509,86 €	3 856 758,52 €
report en recettes de fonctionnement Excédent de fonctionnement reporté (Excédent cumulé -1068)					3 480 023,74 €
report en recettes de l'INVESTISSEMENT Déficit d'investissement reporté					-127 766,52 €
					,002 RESULTAT FONCTIONNEMENT à reporter
					,001 RESULTAT INVESTISSEMENT à reporter

DELIBERATION 20210331-25 : FIN_DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8". Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée.

La communauté de communes Pré-Bocage Intercom comporte une commune de plus de 3500 et est donc concernée par cette mesure.

Le rapport d'orientations budgétaires est présenté lors du conseil communautaire et est communiqué dans le compte-rendu. Il est également disponible sur le site internet (accessible avec vos codes d'accès).

Un débat a eu lieu pour les projets d'orientations budgétaires.

Arnaud DUCHESNE présente l'orientation budgétaire pour les déchets recyclables.

A l'issu de ce débat et de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, il est proposé aux membres du conseil communautaire de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires et de valider le ROB. A la suite de cette délibération, les communes seront invitées à se positionner sur ce rapport lors de leur prochain conseil municipal.

Madame MOTUS a examiné notre capacité d'endettement. C'est compliqué de se baser sur 2020 avec le Covid. Toutefois Madame MOTUS a repris les postes de 2020, retiré la partie Covid ainsi que le reversement des budgets annexes qui rentrent dans les recettes. La capacité d'endettement, se définit par rapport à la CAF, (Capacité d'Auto- Financement), la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement.

Le fonctionnement nous permet de connaître le ratio de notre capacité d'endettement.

Nous retrouvons une CAF brut de 560 000 €, cela correspondrait à une capacité d'endettement de 2 800 000 €.

Christian VENGEONS demande à avoir une vue d'ensemble sur l'opération, de savoir combien avons-nous dégagé d'excédents et comment cela se traduit dans le budget ?

Céline CASTEL répond que si l'opération n'est pas terminée, nous ne pouvons pas l'obtenir.

Monsieur VENGEONS demande d'avoir un rapport d'étape ?

Madame MOTUS : il sera possible de faire le bilan à la fin de l'opération pour obtenir une vue d'ensemble.

Budget Principal

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré avec une abstention (Madame JOUIN) décide :

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2021 organisé en son sein
- **D'APPROUVER** le rapport d'orientations budgétaires 2021
- **DE NOTIFIER** cette délibération aux communes.

Budgets déchets recyclables

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **DE PRENDRE ACTE** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2021 organisé en son sein
- **D'APPROUVER** le rapport d'orientations budgétaires 2021
- **DE NOTIFIER** cette délibération aux communes.

INFORMATIONS

PROSPECTIVE ET ANIMATION TERRITORIALE

INFORMATION 20210331-26 : PAT_ CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE PRESENTATION

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) est une nouvelle forme de contractualisation entre l'Etat et les territoires : les contrats de ruralité sont remplacés par les CRTE.

Le périmètre de référence des CRTE est intercommunal.

Les CRTE = outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales, répondant aux enjeux majeurs de la transition écologique (axe transversal des CRTE) à laquelle s'adjoignent les transitions économiques, démographiques et numériques.

Les objectifs :

- Accompagner la concrétisation du projet de territoire de chaque collectivité engagée avec les acteurs territoriaux autour d'une double ambition de transition écologique et de cohésion territoriale avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, sport, santé,

éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...)

- Accompagner les actions les plus vertueuses possibles en matière de transition écologique, qui devront :

- Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations de l'État type SNBC et documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET / SCOT, PCAET, etc.)
- Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, foncier, économie circulaire, etc.)
- Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche éviter / réduire / compenser, et en maximisant les impacts positifs

Les CRTE formaliseront les moyens financiers engagés, ainsi que les moyens mobilisés en matière d'ingénierie et d'animation.

Les financements proviendront de France Relance, et des différentes dotations aux collectivités (FNADT, DSIL, DETR, autres dotations ministérielles et des opérateurs de l'Etat...).

Un appui en ingénierie sera également proposé pour l'élaboration et le suivi des contrats.

Les CRTE ont vocation à accompagner la création et/ou le renforcement de projets de territoire compatibles avec les besoins de cohésion des territoires et de transition écologique. Ils pourront traiter de tous les sujets des politiques publiques des collectivités et de l'Etat, avec une vision stratégique proposée par les territoires.

Les Contrats de relance et de transition écologique sont conclus pour la durée du mandat municipal de 2020-2026

- Ils peuvent être amendés en continu pour intégrer de nouveaux projets et tenir compte d'évènements survenant sur le territoire

- **Signature du CRTE PBI avec l'Etat : au plus tard fin juin 2021**

Avis de la commission Prospective :

Il s'agira, dans un premier temps, de mettre à jour le contrat de ruralité déjà signé en 2017 (diagnostic, enjeux et actions) et de le compléter avec les documents de planification existants.

Pour ce qui concerne l'élaboration du projet de territoire de manière concertée avec les habitants les acteurs socio-économiques et plus généralement l'ensemble des acteurs concernés par la thématique du contrat, compte des délais avant la signature (juin 2021), il sera difficile de les et il conviendra d'échanger sur le sujet avec l'Etat pour organiser cette mobilisation dans un second temps.

La Communauté de communes n'a pas eu d'avis favorable pour les aides à l'ingénierie.

INFORMATION 202103131-27 : SDEC ENERGIE REUNION ANNUELLE D'ECHANGES

Comme chaque année, le SDEC Energie a mis en place un échange annuel avec Pré-Bocage Intercom.

La réunion avec Pré-Bocage Intercom s'est tenue le 10 février dernier et avait pour ordre du jour les présentations suivantes :

- Compétences du SDEC Energie et présentation de la Commission consultative pour la transition énergétique
- PCAET Pré-Bocage Intercom
- Cadastre solaire soleil 14
- Possibilité du Transfert de compétence sur les projets photovoltaïques
- Efficacité énergétique des bâtiments publics Coupure nocturne
- Nouveau service d'accompagnement à l'efficacité énergétique des bâtiments
- Diagnostic Territorial du Patrimoine Public
- Méthanisation
- Prospective réseaux

SERVICE TECHNIQUE

INFORMATION 20210331-28 : ST_REHABILITATION, 31 RUE DE VIRE - ACCUEIL ENTREPRISES PRESENTATION ET ETAT D'AVANCEMENT

Respect du planning : Retard de pris dans les travaux :

- Partie CMPEA : réception des travaux prévue mi-avril (emménagement du CMPEA à partir du 16/04/2021).
- Partie stockage et autres entreprises : réception des travaux prévue fin avril

Objectifs :

- OPR (Opérations Préalables à la Réception) de l'espace CMPEA : le 30/03/2021
- Livraison de l'espace CMPEA : le 16/04/2021

Télécom :

Les devis concernant le raccordement télécom ont été transmis à l'entreprise.

Eau potable :

Pour des raisons techniques, le lot plomberie crée une alimentation dédiée à CMPEA. Le compteur a été posé le 16/03/2021.

Sécurité - Potentiel du point d'eau incendie (PEI) :

En application du Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) du Calvados (Arrêté Préfectoral du 9 février 2017, cet établissement doit disposer d'un potentiel hydraulique de 120 m cube, utilisable en 2 heures (60 m cube/h pendant 2 heures), assuré à partir de Points d'Eau Incendie (PEI) :

- 25/11/2021 : Envoi d'un courriel au service compétent afin de connaître le potentiel hydraulique du bâtiment, ainsi que d'autre caractéristique technique,
- 16/02/2021 : Réponse de la Mairie de Les-Monts-d'Aunay informant que le potentiel hydraulique ne répond pas aux exigences rapportées ci-dessus. Afin d'apporter une réponse favorable, elle doit étudier le sujet mais précise que rien ne pourra être réalisé avant la mise en service des locaux.

Compteur Linky :

A la suite de plusieurs échanges entre Pré-Bocage Intercom et Enedis au sujet de la localisation du compteur Linky pour le R-1, une lettre a été transmise au Président, retraçant le déroulement des étapes

INFORMATION 20210331-29 : ST_REHABILITATION, 31 RUE DE VIRE – EXTENSIONS DES SERVICES PRESENTATION ET ETAT D'AVANCEMENT

OPR (Opérations Préalables à la Réception) : le 23/03/2021

Livraison du chantier : 06/04/2021 (initialement prévue le 31/03/2021)

INFORMATION 20210331-30 : ST_PSLA DE VILLERS-BOCAGE PRESENTATION ET ETAT D'AVANCEMENT

Planning prévisionnel respecté

18/02/2021 : voir photos : élévation superstructure du rez-de-chaussée



Exploitation photovoltaïque :

La convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage (DTMO) a été signée par Pré-Bocage Intercom et le SDEC Energie le 20/11/2020.

INFORMATION 20210331-31 : ST_PSLA DE VAL-D'ARRY PRESENTATION ET ETAT D'AVANCEMENT

Contexte :

Respect du planning : 14 jours de retard

Causes :

Lot 2 Gros-Œuvre : problème de grue, durée de réalisation et intempéries.

Lot 4 Couverture – Bardage – Etanchéité : effectif sur site et avancement non conforme à la demande de la maîtrise d'œuvre, c'est pourquoi lors de la réunion de chantier du 29/01/2021, il a été décidé d'adresser un courrier recommandé au lot 4 afin que le planning soit respecté.

Photos au 19/02/2021 :



Tôle perforée : prévue au Lot 4 Couverture – Bardage – Etanchéité :

Les support et parties évidées doivent faire l'objet de calculs afin d'assurer la stabilité de l'ouvrage. Ce sujet est récurrent en réunion de chantier depuis l'été 2020.

A ce jour-là l'entreprise n'a pas apporté de solution avec avis technique valide. Pré-Bocage Intercom reste en attente d'une note pour la validation de la poursuite de construction.

Mauvaise implantation du bâtiment :

Une mauvaise implantation du bâtiment a été constatée. Le pignon du PSLA n'étant pas aligné sur la limite de propriété et empiétant sur la parcelle voisine, une régularisation fût nécessaire, ceci impliquant des frais (nouveaux relevés). A la suite du CoPil du 12/02/2021 en présence de la SHEMA et du cabinet d'architecte ARTEA, il a été confirmé que la CDC ne prendrait pas à ses frais l'établissement de nouveaux relevés, au dépend de la maîtrise d'œuvre et du cabinet d'architecte.

Le lot gros-œuvre a pris en charge la somme de 875€ HT sur un montant de 1 235€ HT, soit un montant restant de 360€ HT. Les différents prestataires refusant de prendre à leur charge la somme restante et la situation n'évoluant pas, les membres de la commission souhaitent que le sujet soit abordé lors d'une réunion avec les différents prestataires.

Signalétiques :

Une présentation des différentes signalétiques a été réalisée. Elles concernent les totems extérieurs, pictogrammes sanitaires, plaques professionnelles etc...

L'architecte doit proposer d'autres visuels afin de permettre un choix.

INFORMATION 20210331-32 : ST_PSLA DE CAUMONT-SUR-AURE PRESENTATION ET ETAT D'AVANCEMENT

04/02/2021 : réunion préalable au démarrage des travaux.

11/02/2021 : notification aux entreprises : marché et Ordres de Service de démarrage.

11/02/2021 : le service technique de Pré-Bocage Intercom remarque une incohérence entre le Cerfa de demande de permis de construire et l'arrêté. En effet, sur le Cerfa, les parcelles concernées sont celles numérotées AD 0079, AD 0080 et AD 0350, alors que sur l'arrêté ce sont les parcelles AD 0079, AD 0080 et AD 0267. La SHEMA s'est rapprochée du service Urbanisme : la bonne numérotation est celle du Cerfa.

25/02/2021 : 1ère réunion de chantier sur site. Les réunions auront lieu sur site tous les jeudis à partir de 14h30.

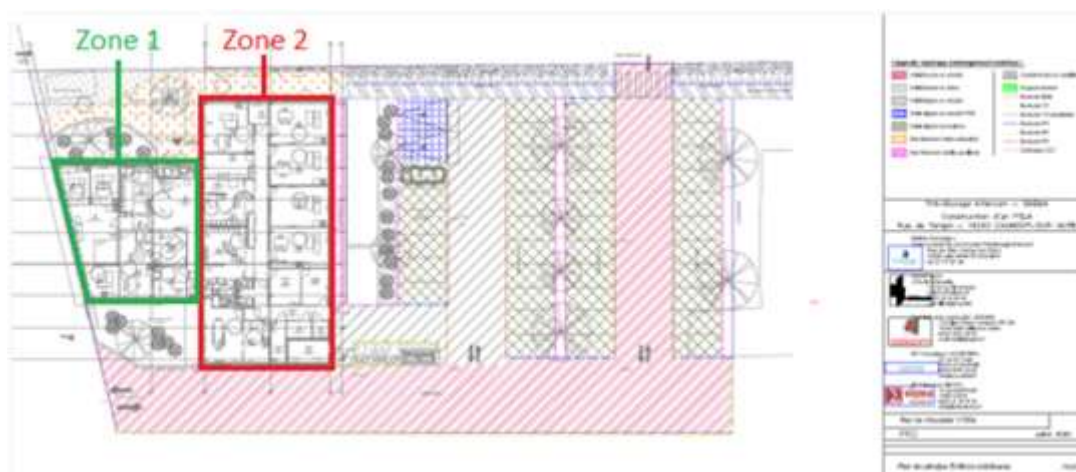
08/03/2021 : démarrage prévu du lot VRD. Durée : 2 semaines.

22/03/2021 : démarrage prévu du lot gros-œuvre. Durée : 3 mois.

Le bâtiment a été divisé en deux zones afin de faciliter le suivi du chantier :

Zone 1 : partie du bâtiment côté rue et partie intermédiaire

Zone 2 : partie coté parking



INFORMATION 20210331-33 : ST_GYMNASSE DE VILLERS-BOCAGE PRESENTATION ET ETAT D'AVANCEMENT

Contexte :

07/10/2020 : COPIL phase APD

07/12/2020 : dépôt demande de permis de construire - N° PC 014 752 20 R0015

19/02/2021 : signature du permis de construire par la Mairie de Villers-Bocage

Objectif :

Démarrage des travaux : juin 2021
Durée prévisionnelle des travaux : 12 mois maximum
09/03/2021 : pose panneau d'affichage permis de construire
10/03/2021 : 1er constat d'huissier d'affichage permis de construire

Coût des travaux :

En raison de l'augmentation des coûts de l'acier (+ 25% depuis 2020), un écart de 144 927€ HT entre la phase APD et la phase PRO a été constatée.

Parking boulodrome :

Il a été précisé lors de la commission du 15/03/2021 que le parking du boulodrome a été mis en option dans le marché de travaux.

Le chiffrage des travaux a été transmis à la Mairie de Villers-Bocage afin qu'elle puisse prévoir la somme dans l'élaboration de son budget. La CDC serait alors porteuse du projet de réfection. Le montant des travaux serait remboursé par la commune de Villers-Bocage à l'achèvement du chantier. Ceci reste à déterminer.

INFORMATION 20210331-34 : ST_MSAP DE VILLERS-BOCAGE – REHABILITATION PRESENTATION ET ETAT D'AVANCEMENT

La phase APS a été validée le 04/02/2021.

Dans le cadre de l'accès PMR au bâtiment, les plans ont été retravaillés. En effet, l'accès placé initialement en façade nord ne permettait pas un accès PMR optimal. L'entrée du bâtiment par le public sera placée en façade ouest, et impliquera que l'agencement des bureaux soient modifiés afin de trouver en premier lieu le bureau d'accueil.

Plusieurs études complémentaires avaient été demandées par l'architectes concernant ce bâtiment avant le démarrage des travaux :

Structure métallique, charpente bois et gros-œuvre : réalisée en attente transmission du rapport

Constat état parasite de la charpente bois : en cours d'attribution

Etude de sol : en cours d'attribution

Diagnostic amiante et plomb avant travaux : réalisée, en attente transmission du rapport.

Le service technique avait demandé un devis prenant en compte la quantité estimative maximum de prélèvements. La quantité réalisée est supérieure à l'estimation de l'entreprise. De plus l'entreprise n'a pas pu faire tous les prélèvements puisque cela implique l'arrêt et des désordres sur les équipements qu'il faut conserver jusqu'au déménagement. Il y aura donc d'autres prélèvements supplémentaires ainsi que les frais pour ce second déplacement.

Levé topographique et réseaux : réalisé

Mission SPS : commandée

Mission Contrôle Technique : commandée

INFORMATION 20210331-35 : ST_ZA DES NOIRES-TERRES – ALLEE DES CHATAIGNIERS ENROCHEMENT DES PIEDS DE CANDELABRES

Afin de prévenir les dégradations sur les candélabres situés autour du rond-point de l'allée des châtaigniers, dans la ZA des Noires Terres de Villers-Bocage, il a été décidé de placer des roches aux pieds. En effet, plusieurs réparations ont été réalisées dernièrement à cause de heurts

Prévision : 10T de roche répartie sur 5 roches

Coût : 524€ TTC (roches + pose)



INFORMATION 20210331-36 : ST_TERRAINS-MULTISPORTS DE CAHAGNES REPARATION DE LA CLOTURE

Plusieurs réparations ont été prévues concernant le terrain-multisport de Cahagnes :

- Reprise du poteau cassé avec un enclage de 80 cm dans le sol et reprise des câbles de tensions et tendeurs : 588€ TTC
- Dépose des filets de hand, et remplacement par nos soins par des filets sur mesure en nylon : 475,32€TTC

INFORMATION 20210331-37 : ST_GYMNASSE INTERCOMMUNAL DE LES-MONTS-D'AUNAY TRAVAUX DE MENUISERIE, DE PLOMBEIRE ET CLOISSONNEMENT DE LA MEZZANINE

Plusieurs types de travaux ont été réalisés dernièrement dans le gymnase intercommunal de Les-Monts-d'Aunay :

- Cloisonnement de la mezzanine et création d'un sous-bassement : 13 752€ TTC



Remplacement de menuiserie : 7 546.32€ TTC
Porte deux vantaux, côté piste d'athlétisme
Porte coupe-feu de la chaufferie
Reprise de la chaufferie (Cuivre, circulateur, sonde extérieur, etc...) : 11 615.92€ TTC

INFORMATION 20210331-38 : ST_VOIRIE BON DE COMMANDE N°1

Le contenu du bon de commande N°1 a été présenté aux élus. Les voies concernées sont les suivantes :

Commune Nouvelle	Commune historique	Voie	Longueur	Prix HT	TVA	Prix TTC
Bonnemaison	Bonnemaison	C107	815	61 125,00 €	12 225,00 €	73 350,00 €
Courvaudon	Courvaudon	ae5	80	6 000,00 €	1 200,00 €	7 200,00 €
		C106	170	12 750,00 €	2 550,00 €	15 300,00 €
Epinay-sur-Odon	Epinay-sur-Odon	C127	125	9 375,00 €	1 875,00 €	11 250,00 €
		C127bis	50	3 750,00 €	750,00 €	4 500,00 €
		af7	190	14 250,00 €	2 850,00 €	17 100,00 €
Landes-sur-Ajon	Landes-sur-Ajon	ag2	164	12 300,00 €	2 460,00 €	14 760,00 €
Le Mesnil au Grain	Le Mesnil au Grain	C4	690	51 750,00 €	10 350,00 €	62 100,00 €
Longvillers	Longvillers	al9	216	16 200,00 €	3 240,00 €	19 440,00 €
		C101	795	59 625,00 €	11 925,00 €	71 550,00 €
Maisoncelles-Pelvey	Maisoncelles-Pelvey	C104	420	31 500,00 €	6 300,00 €	37 800,00 €
		C105	60	4 500,00 €	900,00 €	5 400,00 €
		C110	435	32 625,00 €	6 525,00 €	39 150,00 €
Maisoncelles-sur-Ajon	Maisoncelles-sur-Ajon	C4	627	47 025,00 €	9 405,00 €	56 430,00 €
Val d'Arry	Le Locheur	C104	141	10 575,00 €	2 115,00 €	12 690,00 €
	Missy	ao4	44	3 300,00 €	660,00 €	3 960,00 €
		ao2	41	3 075,00 €	615,00 €	3 690,00 €
			TOTAL	379 725,00 €	75 945,00 €	455 670,00 €

Cette liste n'est pas définitive, des modifications peuvent encore y être apportées.

Pour information, une baisse de 4% en moyenne sur les prix a été constatée par rapport à l'année 2019. Cette baisse est dû à la révision annuelle des prix.

INFORMATION 20210331-39 : ST_VOIRIE DEMANDE DE SUBVENTION : DETR 2021

Les membres de la commission souhaitent qu'une demande de DETR soit réalisée au titre de l'année 2021.

Il sera demandé 40% du montant HT des travaux de voirie prévus au budget 2021, soit 233 333€ HT.

CULTURE

INFORMATION 20210331-40 : CULT_SAISON CULTURELLE 2020-2021 : BILAN ET PROCHAINES MANIFESTATIONS

Une vie sur Mesure Le jeudi 11 mars 2021 - PBI	Annulé
Trois petits tours Mardi 6 et Mercredi 7 avril - AIPOS	En attente

Présentation Programmation de l'Eté culturel 2020-2021

Intercontinental Orchestra Le mercredi 14 juillet 2021 - Villers-Bocage Le samedi 17 juillet 2021 - Aunay-sur-Odon	Musique du Monde
Compagnie En Corps en l'air Le mercredi 21 juillet 2021 - Villers-Bocage Le samedi 24 juillet 2021 - Aunay-sur-Odon	Cirque
Compagnie Par Allèles Le mercredi 28 juillet 2021 - Villers-Bocage Le samedi 31 juillet 2021 - Aunay-sur-Odon	Danse Hip-Hop
La Lochante Le mercredi 4 août 2021 - Villers-Bocage Le samedi 7 août 2021 - Aunay-sur-Odon	Musique
Juke Box Opéra Le mercredi 11 août 2021 - Villers-Bocage Le samedi 14 août 2021 - Aunay-sur-Odon	Opéra

INFORMATION 20210331-41: CULT_SAISON CULTURELLE 2020-2021 : APPEL A PROJET "C'EST MON PATRIMOINE"

L'intercommunalité ne possède aucun lieu patrimonial de type musée.

Toutefois, nous souhaitons mettre en lumière les lieux patrimoniaux de proximité. « C'est mon patrimoine » permettra/

- de faire découvrir ces richesses méconnues dans un parcours itinérant,
- tout en favorisant l'interconnaissance et la mobilité sur le territoire des adolescents.

Les jeunes bénéficiaires de ce projet deviendront les porteurs de ces connaissances, prendront conscience des richesses et de l'histoire de leur territoire, et ainsi pourront le transmettre.

La volonté est de :

susciter la mise en valeur du patrimoine de l'intercommunalité en sortant du cadre habituel,

permettre la découverte d'esthétiques nouvelles,

proposer une initiation à une pratique artistique aux adolescents. Pour se faire, nous travaillerons, tout au long de ce programme, avec une guide touristique professionnelle qui sera la pierre angulaire de ce projet et avec des artistes professionnels.

Après, plusieurs rencontres, nous avons élaboré un programme itinérant de 7 jours, articulé autour de 7 esthétiques artistiques choisies en fonction des 6 lieux qui nous accueilleront (symboles de la diversité du patrimoine de l'intercommunalité).

Les jeunes participants à ce projet seront issus de 5 structures jeunes du territoire :

- 3 Locaux Jeunes : Aunay-sur-Odon, Villers-Bocage, Caumont-L'Eventé,
- 1 Groupe Ados Cahagnes,
- Le centre de mineurs non accompagnés de Missy.

Ce choix de travailler avec ces différentes structures permettra à la fois de travailler sur la cohésion du public adolescent du territoire et sur la mixité sociale.

Quant aux équipes de professionnels, ce projet sera une opportunité de développement et d'approfondissement d'habitudes de travail communes.

Chaque journée débutera par une intervention de Mme Coline GORET, guide-conférencière professionnelle. Celle-ci présentera de manière vivante, ludique et multisensorielle chacun des lieux patrimoniaux, puis cette présentation sera suivie d'un grand jeu de défis avec comme but l'exploration et l'appropriation du patrimoine paysager/bâti.

L'autre objectif de ce projet : sensibiliser le public jeune au monde culturel (patrimoine et arts) par des interactions privilégiés (groupe de 20 jeunes) avec les artistes. Chaque session sera donc propice à découvrir une nouvelle esthétique artistique.

Les temps de rencontre se découperont comme suit : dans un premier temps, une écoute sensible de la proposition artistique et, dans un second temps, une pratique encadrée pour enrichir leurs connaissances et leurs pratiques culturelles.

Au fil des ateliers, un collectage sera réalisé sous forme de photos et de vidéos qui donneront de la matière pour les restitutions :

- lors des journées européennes du patrimoine, lors de la résidence des jeunes, les 18 et 19 septembre 2021 (1400 visiteurs en 2020),
- et lors de l'ouverture de la saison culturelle de Pré Bocage Intercom, le 24 septembre 2021 (200 personnes en 2020).

Ces deux événements sont des événements « grand public », ouvert à tous et gratuits. La forme des restitutions reste à définir avec les jeunes et les équipes encadrantes.

INFORMATION 20210331-42 : CULT_SAISON CULTURELLE 2020-2021 : ECHANGES SUR L'AGENDA CULTUREL

Chaque année, PBI édite et diffuse l'agenda culturel sur l'ensemble de son territoire.

Pour rappel : la diffusion dans chaque boîte aux lettres des administrés est rendue possible grâce aux maires des communes de PBI.

L'agenda culturel permet d'annoncer la saison culturelle de PBI mais aussi de communiquer sur la programmation des associations culturelles et artistiques présentes sur le territoire de PBI. C'est un soutien indirect aux associations.

Notons aussi que chaque association peut relayer ces propres informations et événements après l'édition de l'agenda, directement sur le site internet de PBI.

Même si la situation sanitaire et les non-annonces du gouvernement, ne permettent pas réellement de se projeter, il apparaît important de maintenir cet agenda culturel.

INFORMATION 20210331-43 : CULT_POLITIQUE CULTURELLE : PROJET "INFUSION/EFFUSION"

Pour rappel, l'appel à projet INFUSION / EFFUSION a été lancé par l'Office de Diffusion et d'Information Artistique de Normandie :

- ◇ Une contribution pour œuvrer à une sortie de crise, empreinte de durabilité, d'éthique de la relation et de maillage territorial.
- ◇ Un dispositif pour remettre l'alliance entre structures de diffusion et artistes au cœur du développement d'un territoire.

Le projet présenté conjointement avec Le DOC a été retenu. Il bénéficiera donc d'une aide de 25 000€.

Le projet consiste à créer des éléments sonores et visuels éphémères dans l'espace public. Etant donné que c'est un co-projet, les élus de PBI peuvent faire des propositions de lieux aux artistes plasticiens du collectif Manœuvre ainsi qu'aux musiciens du DOC (proposition de 5/6 lieux sur le territoire, permettant de les mettre en valeur et de les faire découvrir par l'implantation d'objets éphémères dans le cadre de ce projet infusion/effusion).

DECISIONS DELEGUEES AU PRESIDENT

DECISION DELEGUEE AU PRESIDENT 20210331-44 : FIN_MP PBI-2020-005 PSLA VILLERS-BOCAGE PBI-2020-05 PSLA VILLERS-BOCAGE _ LOT 3 ETANCHEITE _ DEC20210112-1

Le montant s'élève à 605.99€ HT

Objet : Mettre en œuvre une protection mécanique sur les relevés d'étanchéité des murs enterrés, en façade EST afin d'assurer la pérennité des relevés en façade EST, au droit du pravis d'accès à l'établissement.

PSLA VILLERS-BOCAGE Marché travaux PBI-2020-005						
N° lot	Lot	Entreprise	N° devis	Date devis	Montant HT	PRESTATION
3	Etanchéité	DELAUBERT	20-1038E	18/12/2020	605,99 €	Protection de l'étanchéité enterrée visible au dessus du niveau fini en façade EST
					TOTAL HT	605,99 €
					TVA 20%	121,20 €
					TOTAL TTC	727,19 €

DECISION DELEGUEE AU PRESIDENT 20210331-45 : : FIN_MP PBI-2019-011 PSLA VAL D'ARRY PBI-2019-011 PSLA VAL D'ARRY _ LOT 3 _ CHARPENTE BOIS _ LOT 4 _ COUVERTURE BARDAGE ETANCHEITE _ DEC2021012-2

Le montant s'élève à - 460.77€ HT

Objet : Modifications relatives à la suppression des panneaux photovoltaïques à savoir de la moins-value pour le lot 3 CHARPENTE BOIS et de la plus-value pour le lot 4 couverture bardage étanchéité

PSAL VAL D'ARRY - Marché travaux PBI-2019-011						
N° lot	Lot	Entreprise	N° devis	Date devis	Montant HT	PRESTATION
3	CHARPENTE BOIS -	PASQUIER	20-009CH-TS1	14/09/2020	-1 397,60 €	Suite suppression photovoltaïque : moins-value Piatelage continu sous PV et moins value écran de sous-toiture sous panneaux photovoltaïques
4	COUVERTURE-BARDAGE-ETANCHEITE -	DELAUBERT	20-043-V2	03/09/2020	936,83 €	Suite suppression PV: moins value raccord zinc, voligeage, couverture acier
					TOTAL HT	-460,77 €
					TVA 20%	-92,15 €
					TOTAL TTC	-552,92 €

DECISION DELEGUEE AU PRESIDENT 20210331-46 : FIN_MP PBI-2020-005 PSLA VILLERS-BOCAGE PBI-2020-005 PSLA VILLERS-BOCAGE _ LOT 2 _ CHARPENTE BOIS _ DEC20210205-2

Le montant s'élève à 2 906.23€ HT

Objet : remplacement de l'habillage du dessous de toit en façade SUD prévu initialement par des plaques à peindre, par un matériau stratifié compact dont le parement est fini à la pose

PSLA VILLERS-BOCAGE Marché travaux PBI-2020-005						
N° lot	Lot	N° devis	Date devis	Montant HT	PRESTATION	
2	CHARPENTE BOIS	2020245	04/12/2020	2 906,23 €	Remplacement de l'habillage du dessous de toit en façade SUD prévu initialement par des plaque à peindre, par un matériau stratifié compact dont le parement est fini à la pose . Ce changement de prestation est motivé par la complexité de pose et peinture du dessous de toit à l'aplomb de la « boîte saillante en façade sud » et par l'avantage de mettre en place un matériau qui ne nécessitera pas d'entretien ultérieur (absence de peinture à réaliser en entretien. Et moins-value chevrons de toiture50*75mm	
				TOTAL HT	2 906,23 €	
				TVA 20%	581,25 €	
				TOTAL TTC	3 487,48 €	

DECISION DELEGUEE AU PRESIDENT 20210331-47 : FIN_MP PBI-2020-005 PSLA VILLERS-BOCAGE PBI-2020-005 PSLA VILLERS-BOCAGE _ LOT 4 _ COUVERTURE ESENTAGE ZINC _ LOT 16 _ PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES _ DEC20210205-3

Le montant s'élève à - 30 010.59€ HT

Objet : Suite au défaut et l'avis défavorable susnommés, la maîtrise d'œuvre a proposé de remplacer les tuiles photovoltaïques par des panneaux photovoltaïques sur une toiture en bac acier habillée de tôles d'habillage afin de constituer un pan de toiture esthétiquement uniforme se rapprochant du rendu visuel initialement prévu

PSLA VILLERS-BOCAGE Marché travaux PBI-2020-005					
N° lot	Lot	N° devis	Date devis	Montant HT	PRESTATION
4	COUVERTURE-ESENTAGE ZINC	20R073JL14.01 C	09/12/2020	- 20 595,15 €	Couverture pour photovoltaïque
		20R073JL14.01 D	02/12/2020	-10 521,20 €	Habillage rive et faitage
16	PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	PV 2101 PBI v1	05/01/2021	-40 084,54 €	Remplacement des tuiles photovoltaïques par des panneaux photovoltaïques
TOTAL HT				-30 010,59 €	
				TVA 20%	-6 002,12 €
TOTAL TTC				-36 012,71 €	

DECISION DELEGUEE AU PRESIDENT 20210331-48 : FIN_MP PBI-2018-014 ACCUEIL_AUX_ENTREPRISES_LOT 11_ELECTRICITE_DEC20210205-1

Lot 11 : Electricité

Le montant du devis des marchés de travaux s'élève à 84.41€ HT

La rémunération de cet avenant pour la MOE s'élève donc à $84.41 * 7\% = 5.91€$ HT

ACCUEIL ENTREPRISES Marché travaux PBI-2018-014					
N° lot	Désignation	N° devis	Date devis	Montant HT	PRESTATION
11	ELECTRICITE	21 FRI 0112	20/01/2021	-186,69 €	Suppression 3 Postes de travail type PT constitué de 2RJ45 et de 4PC
				271,10 €	Mise en place de goulottes 2 compartiments
TOTAL HT				84,41 €	
				TVA 20%	16,88 €
TOTAL TTC				101,29 €	

HONORAIRES MOE Marché PBI-2018-014		7%
TOTAL HT		5,91 €
		TVA 20%
TOTAL TTC		7,09 €

QUESTIONS DIVERSES

Christine SALMON : information sur la vaccination.

L'ARS réfléchit à établir un centre de vaccination à l'hôpital d'Aunay pour fin avril. En réunion de bureau, il a été évoqué de demander à Monsieur le Sous-Préfet de mettre à disposition un gymnase intercommunal pour avoir éventuellement un centre de vaccination soit ponctuel ou permanent. Il est important de dire que l'hôpital d'Aunay est reconnu pour notre territoire. L'hôpital était prêt pour la vaccination mais l'ARS ne l'a pas validé, c'est pour cela qu'il n'y a pas eu de centre de vaccination.

A ce jour, l'ARS y réfléchit. Madame Salmon souhaite que l'hôpital d'Aunay soit reconnu comme une possibilité d'offrir une solution à nos citoyens.

L'idée serait de faire un courrier avec l'ensemble des élus pour que l'hôpital d'Aunay soit reconnu comme centre de vaccination.

Fin de la séance à 20h25

Affichage fait le 6 avril 2021

Gérard LEGUAY
Le Président

